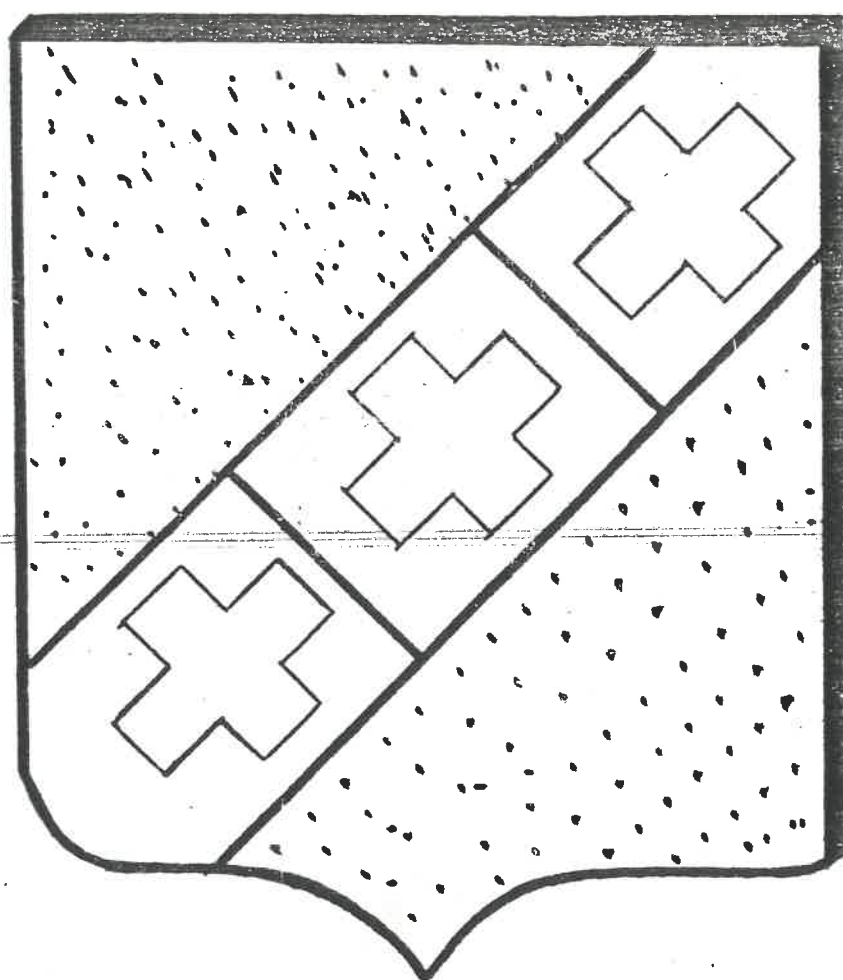


MAULDE INFOS



BULLETIN MUNICIPAL

Janvier 834

Numéro 4

SOMMAIRE

page 3	<u>LES VOEUX DU MAIRE</u>
page 5	<u>COMPTE-RENDU DES DERNIERES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u>
page 7	<u>GROS FLAN SUR LE P.O.S.</u>
page 13	<u>LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE</u>
	- L'echo de la rue de Chorette
	- Dites le avec des fleurs
	- Le palmarés des tombolas du Club Canin
	- La Sainte- Catherine chez les Majorettes
	- Quoi de neuf aux écoles
	-Les sapeurs pompiers communiquent
	-Le comité des Gais Filisers
	-Amicale Laïque Mixte de Maulde
	- Ecole intercommunale de Musique
page 22	<u>NOUVELLES EN BREF</u>
page 23	<u>FETES ET MANIFESTATIONS DU PREMIER TRIMESTRE DE 1984</u>

LE MOT DU MAIRE

MESDAMES , MESSIEURS, CHERS AMIS .

Il y a des cérémonies qui se perdent, il y en a d'autres qui deviennent traditions, celle d'aujourd'hui je l'espère le deviendra . Elle resserrera les liens d'amitiés, les relations qui existent déjà entre les différentes associations locales, le conseil municipal, les administrations avec lesquelles nous sommes en contact chaque jour et la population .

Aussi c'est un plaisir et un honneur pour moi d'accueillir dans notre mairie, à l'aube de cette nouvelle année celles et ceux qui par leur travail, leur compétence , leur dévouement ont contribué, contribuent et contribueront à l'animation et au rayonnement de notre village .

Je tiens à remercier les membres du Conseil municipal pour le travail effectué en commun et les résultats obtenus, le personnel communal, Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le garde-champêtre, les personnes de service et d'entretien. Je sais que leur travail n'est pas toujours très facile, qu'il est parfois ingrat, pourtant il est fait avec beaucoup d'efficacité pour le bien de la population .

Je remercie le personnel enseignant , qui oeuvre en bonne entente avec l'équipe municipale pour remplir la belle tâche qui est la sienne : c'est à dire former des hommes .

Je remercie également les sapeurs-pompiers que je félicite pour les bons résultats obtenus à l'issue du stage de secourisme et n'oubliez pas messieurs que vous êtes les anges gardiens de votre commune en cas de sinistre .

Mes remerciements iront aussi aux membres du Bureau d'aide sociale qui nous permettent chaque année d'offrir un goûter à nos anciens .

Je salue ici le Chef de gendarmerie de Mortagne, les représentants de l'administration des Douanes, les services de l'Equipement que je remercie pour leur action, leur aide et leurs conseils .

Je me tourne maintenant vers nos associations locales dignement représentées ici par leurs présidents et je leur dis: vous avez Mesdames et Messieurs par vos fêtes et vos rencontres développé une ambiance de gaieté et d'amitié, j'espère vous voir continuer en ce sens . Si chacune à son originalité et sa raison d'être, il n'y a je pense qu'un même et seul objectif: animer le village . Pourquoi alors ne pas collaborer dans l'avenir à l'organisation d'une grande fête à laquelle participerait chaque association, chaque groupement .

Enfin pour concrétiser ces souhaits et vous encourager le Conseil Municipal a décidé à partir de 1984 d'accorder à chaque société qui en fera la demande , une coupe, un trophée une fois par an, à distribuer lors d'une manifestation de son choix .

Permettez moi maintenant en quelques mots de faire le bilan de l'action de la municipalité en 1983 :

- ~~Travaux aux écoles~~ : remise à neuf de l'installation électrique suivant les normes de sécurité dans toutes les classes

réfection d'une partie des peintures extérieures exécutée par quelques conseillers que je remercie pour cela .

- Pose de deux lampes d'éclairage public rue de Chorette

- Réfection de la chaussée de cette même rue

- Réfection d'une partie de la rue du Pont

- Réparation d'un chapeau de la toiture de l'église

- Pose de nouvelles fenêtres à la maison de Mr l'instituteur rue de la Basse Fosse

- Transformation de l'ancienne mairie en salle communale à la disposition des associations .

- Création d'une école municipale de sports

- Extension du centre de loisirs qui a accueilli cette année plus de 50 enfants

- Création d'une bibliothèque de prêt gratuit . Ici aussi je remercie les personnes bénévoles qui ont aidé à la réfection de la salle de bibliothèque .

- Création d'un bulletin municipal trimestriel d'information ouvert également aux associations et groupements mauldois .

- Achat d'une photocopieuse pour produire le bulletin et aussi à la disposition de la population et des associations .

- Achat avec participation du service départemental d'incendie d'un camion TONNE J7 de première intervention afin de veiller à la sécurité des habitants

Pour la prochaine année, d'autres projets sont prévus, ils se réaliseront à la mesure de nos moyens financiers :

- Trottoirs de la rue du Pont

- Revêtement du chemin de la Trinquette

- Aménagement et plantation du plateau d'évolution et des abords de l'école

- Curage des fossés

- etc

D'autres programmes suivront je l'espère et je compte sur la volonté du Conseil Municipal pour améliorer la vie et le bien être de la population de notre village .

Permettez moi pour conclure, au seuil de cette nouvelle année de vous présenter à toutes et à tous ainsi qu'à la population toute entière mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour 1984 .

(Extrait du discours prononcé par Monsieur le Maire devant les personnes présentes le Dimanche 8 Janvier 1984 à la Mairie lors de la cérémonie des vœux .)

COMPTE RENDU DES ACTIVITES ET DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1) Réunion du 28 octobre 1983

a) Approbation du contenu du Bulletin Municipal n° 3

En effet avant la diffusion du bulletin aux habitants voici comment il est procédé : la commission de l'information rédige un projet, qui est remis quelques jours avant la réunion à chaque Conseiller Municipal . Chacun peut alors formuler ses observations, et après accord sur un contenu et une présentation définitifs le Bulletin est tiré à environ 350 exemplaires et distribué aux habitants .

b) Protection des captages des eaux

Un compte-rendu de la réunion organisée par la D.D.A. le jeudi 20 octobre à l'ancienne mairie est donné à l'ensemble du Conseil . (voir Mauld'Infos n° 3)

En marge de cette réunion : problème des dépôts d'ordures sauvages au Grand Fort . Le Conseil demande à Mr le Maire de se mettre en rapport avec les responsables de la M.F.C. propriétaire du terrain, pour leur demander de clôturer ou d'exercer une surveillance afin d'aboutir à un arrêt des dépôts d'ordures .

c) Les vacations des sapeurs- pompiers

Par arrêté ministériel en date du 29 novembre 1982 les vacations pour l'année 1983 (pour une heure) des sapeurs-pompiers sont fixées comme suit:

officier : 39 FR 00 caporal : 27 FR 50

sous-officier : 31 FR 00 sapeur : 25 FR 50

Ceci étant pour les interventions, les manoeuvres sont rémunérées à 75% de ces taux .

d) Travaux de réfection de la rue du Pont

Le département a effectué la réfection de la chaussée et accordé une subvention permettant à la commune de réaliser en même temps les bordures, caniveaux et l'écoulement des eaux pluviales .

Pour l'année 1984, le Conseil va demander au département d'inscrire à son programme l'achèvement des travaux jusqu'à la frontière .

e) Fonds scolaires départementaux

La dotation pour la commune de Maulde s'élève à 939 FR 06 . Cette somme sera affectée à l'achat de fournitures scolaires .

f) Ecole Intercommunale de musique

Le Conseil accepte l'achat d'instruments pour une valeur de 2000 FR . Il bénéficiera dans le cadre du CRAR (Contrat Régionalisé d'Aménagement Rural) d'une subvention de 800 FR .

g) Encouragement aux associations locales

Le Conseil décide d'accorder à chaque association Mauldoise, dont le but est de développer la vie sociale, le sport, la culture, les loisirs, à l'occasion d'une manifestation publique, une fois par an, une coupe ou un trophée à remettre au gagnant d'un concours, d'une compétition ...

h) Une pièce de l'ancien logement de Monsieur MARQUANT sera adjointe sur leur demande à l'habitation de Monsieur et Madame MERLY , qui voudraient une salle de bains .

i) Revalorisation de l'indemnité de logement des instituteurs

Après le décret du 2 mai 83 et la circulaire préfectorale du 27 octobre 83 l'état prend désormais en charge les indemnités de logement versées aux instituteurs . La commune reversera donc aux instituteurs non logés et y ayant droit, les sommes perçues (soit 8350 FR par an pour un instituteur chef de famille) dès qu' elle en aura perçu le montant .

2) Réunion du 25 novembre 1983

a) Plan d'occupation des sols

Le Conseil approuve le P.O.S. et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir le publier . Ce qui est fait le 23 décembre .
Une réunion d'information avec les responsables de l'équipement était prévue le vendredi 20 janvier en Mairie pour étudier la soumission de ce P.O.S. à l'enquête d'utilité publique, et la suite de la procédure devant aboutir à l'approbation définitive (voir plus loin : gros plan sur le P.O.S.)

b) Zone d'Intervention Foncière (Z.I.F.)

Une zone d'intervention foncière est une procédure qui permet à la commune d'exercer si elle le souhaite, un droit de priorité pour acheter un immeuble ou un terrain qui se trouve placé en zone constructible . Pour exercer ce droit elle dispose à partir de la mise en vente d'un délai de 2 mois. Considérant que ce délai pouvait être un frein à la vente de biens immobiliers le Conseil a refusé son accord à l'institution d'une Z.I.F sur le territoire de notre commune .

c) Enlèvement de cadavres de petits animaux de moins de 40 kilos

La législation en vigueur rend obligatoire l'enlèvement des cadavres d'animaux de plus de 40 kilos par une société spécialisée .
En ce qui concerne les animaux de moins de 40 kilos, si l'enterrement clandestin reste interdit il n'est pas obligatoire cependant d'en faire procéder à l'enlèvement .

Considérant qu'il s'agit là d'une mesure de salubrité publique, le C.M. donne son accord pour demander à la même société de procéder à l'enlèvement de ces derniers pour un forfait de 250 Fr à la charge de la commune .

d) Logement communal

Mr le Maire informe le Conseil que le logement situé au dessus de la mairie sera bientôt libre, les locataires actuels devant déménager . En l'absence de demande venant des instituteurs du village, il y aura donc en son temps lieu de choisir entre les différentes candidatures, après en avoir informé les services de l' Education Nationale à laquelle le logement est actuellement affecté .

3) En marge de ces deux dernières réunions

Lors du vote du budget additionnel le Conseil a donné son accord de principe pour effectuer les travaux suivants :

a) Réparation des volets et remplacement des fenêtres au logement de fonction de Mr et Mme Lebourg rue de la Basse Fosse.
Comme nous l'avons écrit plus haut l'état prend désormais en charge l'indemnité de logement des instituteurs . En ce qui concerne les instituteurs logés par la commune, cette même somme est perçue par la mairie pour effectuer des travaux d'aménagement ou d'entretien dans leur logements.
C'est de cette façon que seront financés ces travaux .

b) Réfection d'un puisard endommagé rue de Choques
(à la charge de la personne ayant occasionné les dégats)

c) Pose de drains souterrains

- Rue de la Basse Fosse (face à la ferme de Mr Simon)
- Rue de la Fontaine (pour fixer les terres ayant tendance à glisser vers le fond)
- Carrière de la Chasse pose de drains (fournis par le propriétaire) lors des travaux dans ce secteur

d) Curage des fossés (1500 m environ)

- Rue de Chocques (côté de Mme Ville)
- Rue de Chorette (de l'étang du Docteur Lecru au coin de jonction des parcelles 1053 - 1147)

e) Plantations sur le terrain d'évolution situé derrière l'école et face à l'ancienne Mairie, dans un but d'embellissement et d'amélioration du cadre de vie .

①

Un POS pour quoi faire



prenons
un
exemple!

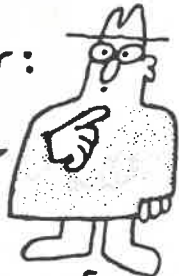
Imaginez un
village...



et très loin du
village, un terrain
à construire

avec un acheteur:
mr Dupont

c'est
moi!



à la mairie, quelquefois,
ça se passe comme ceci:



chic! ça fait une
famille de plus, la
commune s'agrandit!

Voilà votre
permis de construire
mais il faudra vous
contenter du chemin
dans l'état où il est!

le chemin!?
c'est
pas grave!

Ouf! ça y est,
je l'ai mon
permis de
construire!



mais voilà!
2 ans plus
tard!



Les sourires ont disparu...
Mr Dupont s'aperçoit de certains
inconvenients...



j'en ai assez
d'être toute seule
ici!
quand m'achèteras
tu une voiture?

les courses
c'est pas toi
qui les fais!



quel
chemin!

après tout,
**je paye des
impôts!**

comme tout le monde
j'ai droit à
une route
goudronnée!



②



et voilà
un mécontent
de
plus!

mais il n'est pas
le seul, parceque si le paysan
qui a vendu le terrain, a fait
une affaire.....



avec cet
argent, je
vais pouvoir
m'acheter un
tracteur et
payer mes
échéances.

..... son voisin, par contre,
n'est pas content du tout..

moi, je voulais
lui acheter son
terrain, mais
on lui en
offrait un
bien meilleur prix.
maintenant, tous les
terrains seront
trop chers pour
l'agriculture!



auquel on peut ajouter un
promeneur.



encore
un joli coin
saccagé!



tout ça pour
un malheureux
bout de terrain
et un seul
permis de
construire!



et chacun
s'en va chez
monsieur le
maire expliquer
son
mécontentement.

mais lui, au point où en sont
ses finances communales,
ne peut pas faire grand chose!



je ne peux tout
de même pas faire
supporter à tout le monde
des travaux aussi importants
et qui profitent
à si peu!!



mais alors,
**quelle
est la
solution?**



Il y a tant de choses à faire dans la commune! Il ya les mal logés, l'école insuffisante, la circulation, le stationnement, les loisirs, les sports et les constructions nouvelles.

Il faut choisir: Que faire d'abord et comment le faire au moindre coût? puisque les possibilités d'emprunt sont limitées!

Comment faire pour que nos enfants aient un peu moins de difficultés?



En effet, ces dernières années, le développement des agglomérations a entraîné des constructions dans le désordre, qui coûtent cher aux collectivités, donc aux contribuables.....

Il est donc nécessaire d'organiser le développement des communes, d'une façon compatible avec les équipements existants ou ceux dont la réalisation est prévisible dans un délai assez court : **10 ans**

Au lieu d'une promesse que l'on ne pourra peut-être pas tenir, au regard des possibilités de financement...

le POS tient compte des finances communales.

mais d'abord

④

Un POS qu'est-ce



P.O.S
ça veut dire
Plan
d'**O**ccupation
des **S**ols



mais
encore?

c'est un
plan
d'urbanisme



avant
Le P.O.S.
en caricaturant!

On mettait en zone de construction, tous les terrains où il était souhaitable d'y voir un jour des constructions.



Que se passait-il? Des constructions s'implantaient partout à la fois, mais la municipalité ne pouvait réaliser partout les équipements nécessaires. On attendait d'avoir des sous!



réalisation
?
finances
communales!



par contre
**avec
un POS**
....

On réserve des terrains à la construction, mais on ne permet cette construction, que si l'équipement de ces terrains peut être réalisé dans un délai assez court : 10 ans.



un POS
mène à
des choix

ou bien,
nous construisons
dans ce quartier, et
nous empruntons
de quoi financer
la voirie....



ou bien
nous réalisons
la salle
polyvalente



ou bien
nous faisons
les deux!!



mais pouvons
nous augmenter
les impôts!

?



un POS
c'est une
règle du
Jeu!

C'est la loi de l'utilisation possible du sol dans la commune.

Il comporte donc:

- un zonage donnant la vocation des sols:
 - zones d'habitation, zone
 - des réserves de terrain pour services publics, y compris l'élargissement des voies.
 - des zones agricoles, des zones de protection de la nature, où bien sûr, la construction est interdite!
- une réglementation propre à chaque zone et définissant:
 - les règles de construction (Hauteur maximum, surfaces des parcelles, etc...)
 - et surtout le COS (coefficient d'occupation des sols) définissant la surface de plancher, sur un terrain, que l'on peut construire.
- cette réglementation peut prévoir des mesures transitoires, permettant un passage plus humain, d'une absence de réglementation, à une réglementation plus stricte.



**ça c'est
du
POS!**

Un POS engage
la collectivité et les particuliers
pour au moins 10 ans.

Le POS est demandé
par le conseil municipal.

Le POS est étudié
par un bureau d'urbanisme
en collaboration avec la
municipalité et un groupe
de travail (élus, administration,
techniciens)

Après avis des administrations
il est proposé à l'approbation
du conseil municipal.

Il est ensuite rendu public
et soumis à l'enquête publique.
C'est ce qui va être fait à Maulde

Les habitants doivent alors
présenter leurs remarques
qui sont examinées par le
conseil municipal.

Finalement, le plan est ap-
prouvé par arrêté préfec-
toral.



ainsi
nous sommes
tous égaux devant le POS

La Commission des Travaux

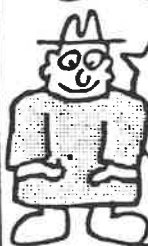
Le P.O.S. de MAULDE est mis à Enquête Publique du 13 Février au 14 mars inclus. Le dossier et un registre seront déposés en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance les jours ouvrables et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur.

Mr BOURGEOIS, géomètre expert désigné en qualité de Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de MAULDE les 12, 13 & 14 mars de 15 à 17 H 30.

(Extraits de l'arrêté prescrivant l'enquête
publique sur le P.O.S.)



somme toute!
**avec
un
POS!**



moi, j'ai acheté un
terrain pour construire
parce que je sais que la
commune fera l'adduction
d'eau et le chemin.

moi,
mes terrains
ont été classés
en zone agricole,
je vais
pouvoir investir
et peut être
m'agrandir!



moi, je suis
content parce-
que les jolis
coins sont
protégés!



moi, je peux
répondre à toutes
les questions et
donner les permis de
construire, sans que
ça ait l'air d'être à
la tête du client!

L'ÉCHO D' LA RUE D' CHORETTE

Le Dimanche 6 Novembre, le Comité de la Rue de Chorette a organisé une réception au profit des anciens de la rue.

Beaucoup avaient tenu à braver le froid et la tempête pour se retrouver autour d'une table bien garnie où boissons et petits gâteaux étaient en abondance.

Ici "l'esprit de clocher" n'existe pas. Pas de Lecellois ni de Mauldois mais tous des habitants de la rue de Chorette. Par sa position, cet endroit privilégié est le ciment qui scelle des rapports d'amitié entre deux communes du Nord de la France.

Un point important est à souligner : ON Y VIT MIEUX.

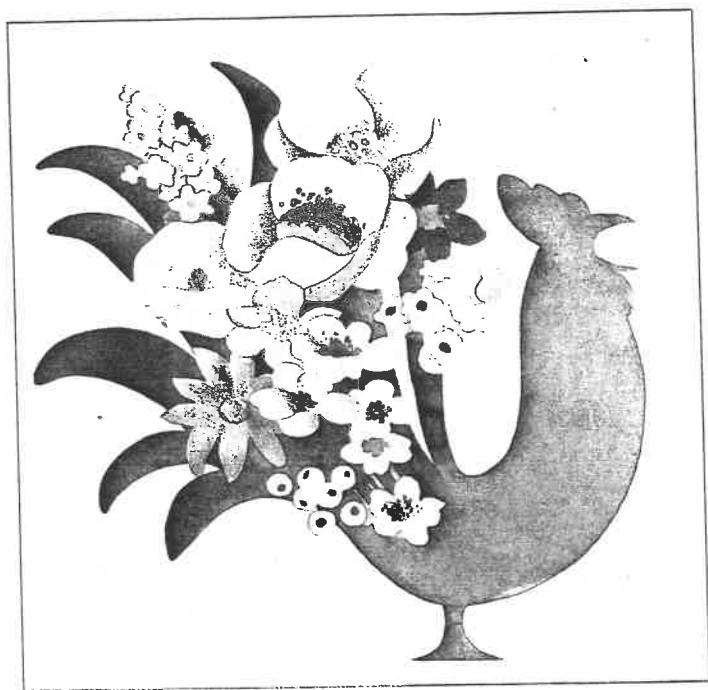
70 colis d'une valeur de 80 F furent distribués aux toujours jeunes septuagénaires résidant ou ayant résidé dans la rue.

Les performances ne s'arrêtent pas là : dans 6 ans, nous compterons notre première centenaire en la personne de Madame COPIN. Madame DESCAMPS, de la ruelle Loiseau est encore bien jeune pour briguer ce titre, elle n'a que 84 ans. A chacun son tour ...

Lors de la réception, on notait la présence du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux des deux communes venus encourager les efforts de l'actif Comité de la Rue de Chorette.

Fin Décembre a eu lieu également la traditionnelle distribution de friandises aux élèves de la seule école primaire de la rue. La même joie unissait les donateurs et les heureux bénéficiaires.

1984 sera encore un bon cru et le Comité s'est déjà mis activement à la tâche.



IL FAIT BON VIVRE A MAULDE

DITES LE AVEC DES FLEURS



Comme chaque année le Comité des Maisons Fleuries organisera son, désormais, traditionnel concours.

Avant d'en parler, il nous semble intéressant de reproduire ci-après quelques conseils prodigués par le Comité National pour le Fleurissement de la France.

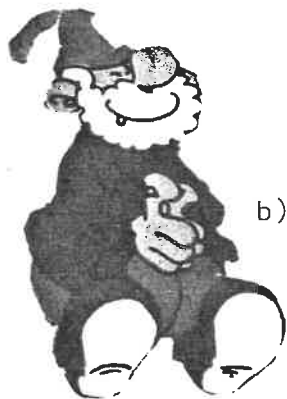
COMMENT FLEURIR VOTRE MAISON :

1 - Choix des récipients :

a) Quel matériau choisir ?

Les récipients en terre cuite sont assez onéreux mais par leur porosité, ils favorisent une bonne aération pour la terre qu'ils contiennent.

Pour les jardinières, les deux meilleurs matériaux sont le fibro-ciment, léger et pratiquement éternel - et le bois, économique, pratique et très bien adapté aux exigences de la culture. L'épaisseur du bois doit être au moins de 25 mm et revêtu d'un goudron végétal à l'intérieur (ou brûler en surface les planches de bois). Montez votre jardinière sur pieds pour éviter le pourrissement.



b) Quelle couleur donner ?

Il faut que vos récipients soient visibles le moins possible car c'est aux fleurs qu'il appartient d'apporter les notes de couleur qui égayeront la façade ou les abords d'une maison.

Lorsque vous le pouvez, mettez des plantes retombantes ou de l'asparagus, qui masqueront votre récipient.

.../...

c) drainage :

Veillez à ce que vos récipients aient des trous recouverts d'un fragment de poterie

Dans le fond de vos jardinières, étendez sur 1 cm d'épaisseur du gravier.

d) La terre à utiliser :

Une terre très riche est souhaitable :

On peut constituer un mélange comprenant :

- 3/4 de terre de jardin
- 1/4 de tourbe horticole humidifiée

Ajouter à ce mélange - un peu de sable (8 % environ)
- de l'engrais complet (400 gr au cm³)
- un peu de fumier bien décomposé

Remplir vos récipients en laissant 3 à 4 cm en partie supérieure pour permettre l'arrosage.

La terre doit être changée tous les 2 ans au moins.



2 - Le Choix des plantes :

Rares sont les plantes qui fleurissent 12 mois. Il faut donc prévoir deux périodes florales (Printemps - été) donc deux sortes de plantes.

a) décor de printemps :

au soleil : aubrietias, giroflées, jacinthes, pâquerettes
pensées, tulipes etc...

à l'ombre : narcisses, pervenches, perce neige, primevères.

b) décor pour l'été :

exposition ensoleillée :

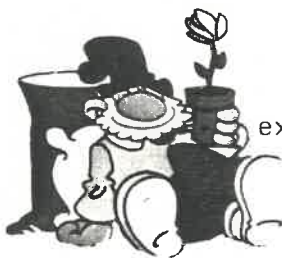
1- plantes à port étalé ou retombant : géranium (roi des balcons) - pétunia à balcons - capucines - dimorphoteca
lynaire cymbalaire - le pourpier.

2- plantes à port dressé (20 à 30 cm) : Pétunia - l'oeillet d'Inde - l'ageratum, la belle de jour, le géranium, la rose d'Inde, le zinnia, la reine marguerite.

exposition à l'ombre :

1- à port étalé ou retombant : asparagus sprengeri - bégonia tubéreux - campanule - fuchsia à port pleureur - misère - pervenche etc...

2- à port dressé : balsamine - bégonia semperflorens - coleus fougère - fuchsia - impatiens



c) La taille des plantes :

Dans les jardinières, pas plus de 35 cm de hauteur.

Nous verrons dans le prochain numéro de "MAULDE INFOS" la façon d'aménager une jardinière.

d) La couleur du décor floral à réaliser :

Les fleurs ne doivent pas avoir la même couleur que celle de la maison, afin de bien se détacher, et doivent avoir des couleurs qui se marient bien entre elles.

Mettez toujours une pointe de blanc (pétunia, géranium, reine marguerite) ou une plante à feuillage argenté pour "éclairer" votre jardinière.

Les fenêtres d'une même façade doivent être fleuries de la même façon : mêmes plantes - mêmes coloris - même disposition.

Les fenêtres fleuries surplombant la rue doivent s'harmoniser notamment par leurs coloris, avec les fleurs plantées en bordure de la rue.



CONCLUSION DE CETTE PREMIERE PARTIE :

Voilà donc quelques conseils sans prétention. Ils ont uniquement pour but de vous prouver qu'avec un peu de goût et un budget très modeste, il est possible de rendre son environnement plus agréable et de rendre encore plus accueillant notre village.

LE COMITE DES MAISONS FLEURIES.

=====

Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des ordures de toutes sortes d'une façon sauvage, sur tout le territoire de la commune de MAULDE.

Malgré de nombreux avertissements dans la presse ou faits d'une façon orale, certains continus de se mettre en marge de la réglementation.

Des moyens (photos, rondes de jour et de nuit, surveillances particulières etc...) permettront d'identifier les contrvenants. De lourdes amendes leur seront infligées.

QU'ON SE LE DISE



LE CLUB CANIN DE MAULDE

communiqué le palmarés de ses différentes tombolas de la fin d'année 1983

Ont gagné :

une dinde

- Mr CABY Pierre
- Melle DELAHAYE
- Mr DERNONCOURT Paul
- Mr LOHEZ Jean-Claude
- Mr MASSON Michel
- Mr PLUCHARD Maurice

un poulet

- Mr DAPREMEZ Abel
- Mme DEBAY Jeanine
- Mr DERNONCOURT Paul
- Mme DUFOUR Jeanne
- Mme GOREZ Jacqueline
- Melle LOHEZ Karine
- Mr PAVAUT Denis
- Mme PECHEUX Simone
- Mr WADIN Léon

Rappelons que le bénéfice de ces tirages sert à l'organisation du spectacle annuel de démonstration de chiens de défense du lundi de Pentecôte.

LA SAINTE CATHERINE CHEZ LES MAJORETTES

Le jeune groupe des majorettes a fêté la Sainte-Catherine à la salle communale le samedi 26 novembre et voici les propos que leur a adressé lors de cette sympathique réunion Mr DEMESSANCE André le président de MAULD' JOIE au nom de son association :

Mes demoiselles .

Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une bonne fête de Sainte-Catherine .

Nous sommes heureux aujourd'hui de vous accueillir et nous profitons de cette réunion pour vous féliciter et vous remercier, vous les Majorettes mais aussi vos parents qui, à chacun de vos déplacements se dévouent pour vous accompagner . Nous remercions également celles et ceux qui inlassablement pensent et travaillent à faire vivre ce nouveau groupe .

Merci également à toutes les personnes : à Mr le Maire, à Mrs les Adjoints, à Mrs les Conseillers et à tous les Mauldois qui aujourd'hui nous font l'amitié d'honorer cette petite fête de leur présence .

Mauld'Joie n'est pas ce que l'on croit souvent, c'est une association comme les autres et chacun peut s'il le désire en faire partie . Nous acceptons toutes les bonnes volontés et nous espérons être encore plus nombreux l'année prochaine .

Les enfants, nous venons de vous remercier il y a quelques instants pour vos prestations passées, mais il faut vous attendre à sortir davantage encore l'année prochaine, chaque fois qu'il y aura une fête locale ou voisine . Vous porterez le renom de notre village dans les autres communes. De cela nous sommes fiers et nous espérons l'être encore longtemps grâce à vous, à votre talent, à votre charme .

Nous vous souhaitons encore une bonne fête et surtout amusez-vous bien jusqu'au soir, cette journée est la vôtre !...Profitez-en !

QUOI DE NEUF AUX ECOLES

1) EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU PREMIER TRIMESTRE 83-84

Le samedi 10 décembre 1983 se tenait à l'école la réunion trimestrielle rassemblant les Enseignants, les représentants des Parents d' Elèves et ceux de la Municipalité pour examiner les problèmes de vie scolaire qui suivent :

a) Sécurité des enfants à la sortie des écoles
(voir plus loin compte-rendu de l'entrevue avec les services de la gendarmerie de Mortagne)

b) Une sortie au cirque de Douai est prévue le 21-02-84 . Tous les élèves y seront invités (L'Amicale Laïque de Maulde règle le prix des entrées et la commune celui des autobus)

c) Organisation pédagogique
Une fois par semaine Mr Rabat et Mr Lebourg échangeront leurs élèves . Mr Rabat sera chargé du sport, Mr Lebourg de l'enseignement musical, ceci pour les CE et CM .

d) Les travaux
Il va falloir réparer le plafond de la réserve, faire vérifier le convecteur de la classe maternelle .
Les grilles de protection à placer devant les feux sont réalisées, il ne reste qu'à les installer .
La fermeture du préau permettrait de transformer celui-ci en salle de récréation, mais aussi de sport pour la mauvaise saison .

2) SECURITE DES ENFANTS AUX HEURES DE SORTIE

Le mardi 3 janvier en mairie a eu lieu une réunion à laquelle assistaient Mr le Maire, Mr Deltombe, le Chef de Gendarmerie de Mortagne, Mme Rabat Directrice d'école, Mr Bouchez Responsable du comité de parents et Mr Jach Responsable des travaux d'équipement .

Madame la Directrice exposa ses soucis et ses inquiétudes quant à la sécurité des enfants à la traversée de la Petite Rue, face à la Grand Place . Elle évoqua les vitesses excessives de certains véhicules et surtout des poids lourds .

Plusieurs possibilités ont été envisagées : pose d'un feu tricolore, aménagement de bandes dites de freinage etc ...

De l'avis du Chef de Gendarmerie, il ressort que la pose d'un panneau triangulaire " école " assorti de trois points lumineux clignotants, placé dans la Petite Rue avant l'intersection avec la rue Dumortier, serait la meilleure solution . Mr Jach remettra très prochainement à la Mairie un devis d'installation .

Par ailleurs, il est prévu de peindre ou de repeindre des passages pour piétons en face de l'école, en face de la salle communale et en face de la Mairie .

Mais Monsieur le Chef de Gendarmerie de Mortagne a maintes fois répété que la sécurité de nos enfants passait avant tout par un sérieux apprentissage du code de la route et des règles de circulation . Il a aussi souligné que les meilleurs maîtres d'apprentissage, c'était nous, les parents . Nous devons donc avoir une attitude exemplaire quant au respect du code de la route .

Respectons le code, respectons les signaux, levons le pied de l'accélérateur à l'approche de l'école ou des quartiers où les enfants sont nombreux à jouer en bordure de la chaussée .

La sécurité passive c'est l'affaire des pouvoirs publics, la sécurité active c'est notre affaire à tous, à tous instants de la journée .

3) AU FIL DU TRIMESTRE : CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE ET D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION .

Depuis le samedi 10 décembre, la bibliothèque a ouvert ses portes aux Mauldois. Abondamment pourvue en livres de tous les genres et de tous les styles, du roman de science fiction au roman policier, en passant par les bandes dessinées, les chroniques et les livres spécialisés, on peut dire qu'il y en a pour tous les goûts . On y trouve également des livres pour jeunes et adolescents . A cela il convient d'ajouter une quantité déjà importante de volumes apportés par les habitants désireux d'encourager la toute jeune bibliothèque .

Rappelons que le bibliobus effectue un passage tous les trois à quatre mois (prochain renouvellement des livres dans le courant du mois d'avril)

Les lecteurs sont accueillis dans un local très clair, très agréable dont la remise en état est due à l'initiative et au dévouement de quelques parents bénévoles . Ainsi que le soulignait Monsieur le Maire dans son éditorial : un grand merci à toute l'équipe qui ne ménage ni son temps ni sa peine .

4) AU CHAPITRE DES TRAVAUX

La rénovation des peintures extérieures des écoles a été entreprise par quelques conseillers municipaux . Une troisième tranche de travaux est prévue pour le mois de février (pendant les vacances) .

Mais l'ampleur des travaux à effectuer est d'importance ! Si quelques Mauldois désirent se joindre à l'équipe pendant une journée ou deux, c'est avec grand plaisir que nous les accueillerons . L'entretien du patrimoine communal n'est pas le seul fait des membres du conseil municipal . Nous en sommes tous responsables, et l'embellissement de telle ou telle partie de ce patrimoine ne peut être que bénéfique pour la commune toute entière .

D'avance merci aux courageux bénévoles !

LES SAPEURS POMPIERS COMMUNIQUENT

1) Les bouches d'incendie de la commune ont été repeintes en jaune . Devant chacune d'entre elle, ainsi que devant le local des pompiers une bande jaune a été repeinte également . Par mesure de sécurité il est interdit d'y stationner .

2) Pour les titulaires du Brevet National de Secourisme, bientôt une suite au stage de base pour la préparation des options - réanimation
-secourisme routier

Début des cours : le 4 février (14H à 18H)

Eric et Joël Dumez ont été sélectionnés pour la rencontre de cross et d'athlétisme du 26 février à Lille dans le cadre des Championnats Inter-pompiers .

LE COMITE DES GAIS PILSERS

Depuis plusieurs années le comité des Gais Pilsers du Port Arthur organise chaque année un ball trap en avril- mai et la ducasse du Port-Arthur en septembre - octobre .

Ces activités ont pour but la distribution d'un colis de Noël aux anciens du village . Cette année le ball-trap a rapporté 3574 FR 90, la ducasse de Port-Arthur 2967 FR 20 soit un total de 6542 FR 10, ce qui a permis de distribuer pour Noël aux 100 mauldois âgés de 70 ans et plus un colis d'une valeur de 63 FR 50 comprenant entre autres de nombreux produits alimentaires de grande consommation toujours utiles, des friandises et des cigarettes .

Le Comité espère que les Mauldois réserveront encore un très bon accueil à leurs manifestations, ce qui permettra de gâter encore plus nos anciens.

AMICALE LAIQUE MIXTE DE MAULDE

A) La fête de Noël s'est déroulée le samedi 17 décembre devant un public nombreux et enthousiaste d'enfants et de parents . Le spectacle était animé par Emmanuel Nicolas et il faut remercier Christian Caron, le chanteur Amandinois et le duo des charmantes Friandises de leur participation .

Au Père Noël revint la lourde tâche, mais aussi le plaisir de distribuer 160 paquets de bonbons et biscuits aux enfants grands et petits du village (enfants d'âge scolaire)

La fête se termina par une soirée dansante réussie avec une bonne sono.

B) Les prochaines manifestations

- Dimanche 18 mars le matin : Parcours du Coeur avec le concours du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il y aura le choix entre plusieurs formules : marche, course à pied , vélo dans la campagne.

- Dimanche 6 mai pour la première fois chez nous : Jeux Intervillages, avec la participation des communes voisines .

- Mardi 12 juin à 20h à la salle des fêtes de Lecelles sera présenté pour la première fois en France un spectacle de renommée internationale "Chants et danses du Mexique" par le groupe Conjunto Folchlorico Magisterial.

C) Des résultats sportifs maintenant :

En cross : les poussins (8 à 10 ans) et les benjamins sont champions départementaux par équipes et en individuels . (benjamins 11 et 12 ans)

Dimanche 15 janvier, dans le Pas-de-Calais, les athlètes de l'Amicale se sont particulièrement distingués dans les Championnats Régionaux à Marck en Calaisis .

- en poussins : équipe Championne des Flandres et cela pour la 3^{ème} année consécutive .

Finet Fabien : 1^{er} sur 58
Delcroix Hervé : 2^{ème}
Astitou Ali : 4^{ème}
Guislain Gauthier : 16^{ème}

Armouche Laurent : 17^{ème}
Delrieu Sébastien : 19^{ème}
Finet Patrice : 26^{ème}
Capelle Laurent : 37^{ème}

- en poussines :
Armouche Marjorie : 4 ième sur 20 et pour sa 1 ière année de compétition

- en benjamines :
Lohez Karine : 47 ième

- en benjamins : équipe Championne des Flandres et cela aussi pour la 3 ième année consécutive .

- Letellier David : 2 ième sur 80
- Vastesaeger Xavier : 4 ième
- Astitou Jamel : 16 ième

- Armouche José : 23 ième

- Marchin Stéphane : 44 ième

- Guislain Jérôme : 60 ième

- Lohez Olivier : 66 ième

- en minimes filles :
Olivier Valérie : 32 ième sur 52

- en minimes garçons :
Guislain Cyril : 11 ième sur 71

- en cadettes :
Delcroix Sylvie : 39 ième

- en cadets :
Astitou Mohamed : 13 ième sur 48

- en juniors :
Marthe Yannick : 15 ième sur 27
Aïnseba Kader : 17 ième

- en seniors :
Wauquiez Bernard : 35 ième sur 64

- en vétérans :
Guislain Guy : 24 ième

Félicitations à tous et " chapeau " aux parents qui ont bravé les intempéries pour les encourager .

En tennis de table :
bon comportement des équipes en Championnat Départemental et aux Critériums Individuels Départementaux (1 cadet champion du Nord, 2 qualifiés pour les Régionaux) .

à Vimy l'équipe composés de Cabusat Bruno et de Rabat Samuel s'est qualifiée pour la Coupe Régionale. Elle a terminé 2 ième sur 16 équipes, battue en finale par les champions de France 1983 . Mais elle a devancé des clubs tels que Roubaix, Lens, Tourcoing, Beuvry lez Béthune .

Bravo à eux aussi
N'oublions pas aussi nos jeunes pongistes qui débutaient en Championnat Jeunes . Bien que battus, ils laissent entrevoir de grandes qualités pour l'avenir . Pendant les vacances de février, il y aura pour eux un entraînement régulier .

Rappel : Badminton le lundi soir et marche tous les dimanches matins
Gymnastique pour adultes chaque jeudi soir

ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Dans le cadre de l'école intercommunale de Musique, Monsieur Jean- Claude BRUNEBARBE, professeur d' Education Musicale, prix de piano et de chant animera un chœur d'enfants (à partir de 8 ans) . Les cours gratuits auront lieu au collège de Mortagne le mercredi de 14 H 15 à 15 H 15 et cela depuis le 11 janvier 1984 .
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur place . Pour de plus amples précisions vous pouvez contacter Mr BRUNEBARBE au 26 - 83 - 86 .

NOUVELLES EN BREF

1) La société d'horticulture et des jardins populaires de Valenciennes organisera 2 autres leçons de jardinage au café Descamps les dimanches 19 février et 18 mars à 16 h .

Il n'est pas nécessaire d'être membre de la société pour y participer, cependant les adhésions peuvent être prises sur place pour ceux qui le désirent .

2) Par mesure de sécurité et à titre expérimental l'éclairage public restera allumé la nuit pendant la mauvaise saison . Une étude de coût sera faite .

3) Le dépôt d'ordures de la rue du Marais est fermé : il est donc interdit d'y abandonner ordures et encombrants, ainsi qu'au Grand Fort . Toute personne surprise pourra être verbalisée .

4) Monsieur Yves LEGRAIN assurera le samedi 18 février de 9h à 12h en Mairie une permanence pour aider les habitants qui le souhaitent à remplir leur déclaration de revenus .

5) L'assemblée générale des Associations s'est tenue en Mairie le mercredi 28 décembre en présence des présidents des différentes associations et des représentants de la Municipalité afin d'établir le calendrier des fêtes 1984 que vous verrez bientôt affiché dans la commune .

6) Le 8 janvier à 11h Monsieur le Maire recevait le Conseil Municipal, les Présidents représentants leurs associations, le Personnel Enseignant, le Chef de Gendarmerie, le Personnel Communal pour une sympathique cérémonie d'échanges de vœux .

7) Le Plan d'Occupation des Sols approuvé de Maulde sera soumis à enquête publique du 13 février au 14 mars inclus . Pendant cette période les habitants peuvent venir en Mairie consulter les dossiers concernés et formuler leurs observations sur le registre prévu à cet effet . Monsieur Bourgeois , géomètre expert désigné en qualité de Commissaire Enquêteur sera à leur disposition les 12 - 13 - 14 mars de 15h à 17h30 .

8) Une permanence sera tenue en Mairie le 1er et le 3 ième jeudi de chaque mois de 9 à 11 h par Mme MERCIER assistante sociale de la circonscription , service social de Saint-Amand, pour tous les problèmes concernant la famille, les enfants de la commune .

9) Dates des prochains congés scolaires

vacances de février : du jeudi 2 février au soir au lundi 13 février au matin

vacances de Pâques : du vendredi 23 mars au soir au lundi 9 avril au matin

10) Notre commune avait un petit air de fête cette année avec son arbre illuminé face à l'ancienne mairie entre Noël et Nouvel An. Remercions Monsieur Fernand DUCHATEAU de cette heureuse initiative .

11) Service de garde médicale

Février

5 Dr Doriry
12 Dr Flament
19 Dr Trinquet
26 Dr Bernard

Mars

4 Dr Doriry
11 Dr Flament
18 Dr Trinquet
25 Dr Bernard

Avril

1 Dr Doriry
8 Dr Flament
15 Dr Trinquet
22 Dr Bernard
29 Dr Doriry
29 Dr Flament

ETAT CIVIL DE L ANNEE 83

Naissance : Geneviève CAMUS née le 8.IV.83 à Valenciennes
Lydie DELTOMBE née le 12.XII.83 à Condé sur l'Escaut
David HURET né le 10.XII.83 à Valenciennes
Pierre LEGRAIN né le 21.VII.83 à St Saulve
Hélène VILLE née le 17.XI.83 à Valenciennes

Mariage : Dominique COPETTI et Barbara BARKOVIC le 12.2.83
Yves FERAY et Sylvie KRZYSZTOFKA le 5.2.83
Philippe MAHIEU et Anne VILAIN le 30.7.83
Thierry MONNIAUX et Carole RABAT le 19.2.83
Pascal VAN HONACKER et Sabine DELCOURT le 17.9.83

Décès : Marie Louise DUFRENNE décédée le 25.XII. 83 à Maulde
Charles DUVINAGE décédé le 31.I.83 à Valenciennes
Marie LABAT décédée le 16.XI.83 à Saint Amand
Zoé LECHANTRE décédée le 11.VII.83 à Maulde
Desiré LEFEBVRE décédé le 21.II.83 à Saint Amand
Camille MARIAGE décédé le 3.XI.83 à Maulde
Victoria MARLIERE décédée le 15.VII.83 à Maulde
Hélène PINOY décédée le 8.VII.83 à Maulde
Georges PLACE décédé le 7.IV.83 à Maulde
Maurice PLUCHART décédé le 18.V.83 à Valenciennes
François SCHOLIERS décédé le 21.9.83 à Saint Amand
Georges VAN DEN MEERSSCHAUT décédé le 31.X.83 à Maulde
Georges MARQUANT décédé le 21.IV.83 à Saint Amand

PETES ET MANIFESTATIONS POUR LES TROIS PROCHAINS MOIS

15 janvier }
19 février }
18 mars }

leçon de jardinage à 16h
concours de belote chez Descamps à 17 h

18 mars

matin : parcours du coeur organisé par l'Amicale
Jaïque

4 mars

concours de belote à la salle communale organisé
par Sports et Loisirs

15 avril

concours de belote à la salle communale organisé
par Mauld'Joie

21-22-23 et }
26- 29 avril }

tournoi de billard au siège, café Descamps

